

## **RÉUNION DU SIX JUILLET 2011**

Le Six Juillet deux mil onze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 1<sup>o</sup> Juillet 2011.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Maryse TRAVERS, Corinne PUTELAT, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christian MOINE, Christophe JAS, Denis CARRON, Eric PESSARELLI.

Retard annoncé : Pascal MAILLEY.

Mme Brigitte MATHIAS est désignée secrétaire de séance.

-----  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

### **DEMISSION ET REMPLACEMENT DE MME M.C. VALLOD, CONSEILLERE MUNICIPALE.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Prend acte de la démission de Mme Marie-Christine VALLOD, conseillère municipale, à compter du 3 juin 2011.
- Décide de remplacer comme suit Mme Vallod dans les commissions municipales :
  - Commission URBANISME : Mme Christiane PEROT
  - Centre communal d'action sociale : Mme Maryse TRAVERS.
- Décide de remplacer comme suit Mme Vallod dans les structures intercommunales :
  - S.I.S.V. Titulaires : Dominique TIRMAN Michèle CHALANDRE  
Suppléants : Jean-Paul BRET Pascal MAILLEY
  - Multi-accueil tour du Lac : Suppléant commission attribution : Michèle CHALANDRE  
• Suppléant commission finances : Michèle CHALANDRE
- Décide de remplacer comme suit Mme Vallod à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais :
  - Suppléant conseil communautaire : Jo MONIN
  - Commission équilibre social et politique de la ville : Christophe JAS

### **CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE.**

Par délibération du 25 mai 2011, le conseil municipal a décidé de mettre à jour le classement de la voirie communale. Après examen du dossier établi par la D.D.T., il s'avère que deux parkings ont été omis dans le recensement de la voirie publique : le parking du Chassigneu et le parking de la plage. Un dossier rectifié sera demandé à la D.D.T., et le Conseil approuvera les modifications lors d'une prochaine séance.

Arrivée Pascal Mailley

### **CONVENTION AVEC VALENCOGNE POUR ENTRETIEN VOIRIE.**

Mr le Maire rappelle que suite à la programmation de travaux sur une voirie limitrophe « Valencogne-Le Pin », les élus des deux communes se sont rencontrés à plusieurs reprises pour définir une règle pour les trois voiries limitrophes entre les deux communes.

Une proposition de convention est proposée au Conseil Municipal qui prévoit :

*La commune du Pin prendra en charge la moitié de la partie limitrophe identifiée VC n°6, route de Bouvardière sur Valencogne, et VC n° 13 Allée de Bouvardière sur Le Pin, et la totalité de la partie limitrophe de la VC n°37 identifiée sur Valencogne, chemin de la Vie = soit une longueur totale de  $(94m/2) + 192m = 239 m$*

*La commune de Valencogne prendra en charge la totalité de la partie limitrophe de la VC n°17 identifiée sur Valencogne, route des grands Léchères, et la moitié de la partie limitrophe identifiée VC n°6, route de Bouvardière sur Valencogne, et VC n° 13 Allée de Bouvardière sur Le Pin = soit une longueur totale de  $376m + (94m/2) = 423m$ .*

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention avec la commune de Valencogne concernant l'entretien des voiries limitrophes entre les deux communes, et autorise le Maire à signer ladite convention.

### **GARDERIE DU MATIN. CREATION D'UN POSTE TEMPORAIRE.**

Mr le Maire expose que pour le service de la garderie matinale, il y a lieu de créer un poste temporaire à l'École durant l'année scolaire 2011/2012.

Le personnel recruté travaillera les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 7 H.15 à 8 H.30, soit 1 H.1/4 par jour.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de recruter un personnel temporaire à l'école pour la garderie du matin, pour une durée déterminée du 1<sup>er</sup> Septembre 2011 au 4 Juillet 2012.
- Dit que ce personnel travaillera les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 7 H.15 à 8 H.30, et sera rémunéré au tarif horaire correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'Echelle III de la F.P.T.
- Dit que ce personnel bénéficiera de l'indemnité de congés payés au taux de 10 %.

### **CANTINE SCOLAIRE. CREATION D'UN POSTE TEMPORAIRE.**

Mr le Maire expose que pour renforcer le service de la cantine scolaire, il y a lieu de créer un poste temporaire à l'École durant l'année scolaire 2011/2012, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2011

Le personnel recruté travaillera les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 11 H.30 à 13 H.30, soit 2 H. par jour, lorsque le nombre de rationnaires sera au moins égal à 32.

Ce personnel pourra être amené à effectuer des heures complémentaires de ménage sur demande de la Mairie.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de recruter un personnel temporaire à l'école pour le service de la cantine, pour une durée déterminée du 1<sup>er</sup> Septembre 2011 au 4 Juillet 2012.
- Dit que ce personnel travaillera les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 11 H.30 à 13 H.30, et pourra effectuer des heures complémentaires sur demande de la Mairie. Il sera rémunéré au tarif horaire correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'Echelle III de la F.P.T.
- Dit que ce personnel bénéficiera de l'indemnité de congés payés au taux de 10 %.

### **QUESTIONNAIRES FREQUENTATION ET TARIFS GARDERIE**

Mr Tirman rend compte des 35 réponses reçues suite à la distribution d'un questionnaire sur les intentions de fréquentation des services cantine et garderie pour la prochaine année scolaire.

La fréquentation des différents services s'annonce satisfaisante, notamment pour la garderie du matin où un minimum de 7.5 enfants en moyenne est nécessaire pour équilibrer avec un tarif de 2.50 €. Si cette fréquentation s'avérait supérieure pour atteindre la moyenne de 9 d'ici la fin de l'année, le tarif pourrait être revu à la baisse au 1<sup>er</sup> Janvier.

### **TARIFS GARDERIE MUNICIPALE 2011/2012.**

Mr le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs pour le service de la garderie municipale : garderie du matin, et garderie du soir, et rappelle les tarifs de l'an dernier :

- Garderie du matin : 2.50 points.
- Garderie du soir : 1<sup>er</sup> heure : 2 points.  
■ 2<sup>er</sup> heure : 1 point.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs de la garderie pour 2011/2012 comme suit :
  - La garderie du matin vaut 2.50 points par jour et par enfant, quelque soit la durée de l'accueil.
  - La première heure de garderie le soir vaut 2 points, et la deuxième heure de garderie le même soir vaut 1 point. Le point garderie vaut 1.00 €
  - Les points garderie seront vendus en Mairie par le régisseur garderie, pour un montant de 24.00 € les 24 points, et ces recettes seront encaissées au moyen d'un registre à souche.

## **CONSEIL D'ECOLE DU 6 JUIN**

Michèle CHALANDRE rend compte du conseil d'école du 6 Juin dernier :

- Effectifs scolaires : 141 élèves sont inscrits à ce jour pour la rentrée de Septembre.
- Piscine : L'activité piscine est obligatoire. Son coût est de 1150 € pour le transport et 1165 € pour les entrées, soit un total de 2315 € pour 50 enfants, financés par le Sou des Ecoles. Cette somme vient en déduction des crédits que le Sou des Ecoles accorde ensuite à parts égales à chaque classe. Il est donc demandé aux élus que la commune prenne en charge cette activité en totalité. Le coût supplémentaire pour la commune sera d'environ 2315 € - 1850 € (subvention annuelle au sou des écoles) = 465 €. Le Conseil donne son accord et les factures correspondant à l'activité piscine seront désormais adressées directement en Mairie.
- Subvention du Conseil Général pour sorties piscine et ski. A compter de 2011, la subvention départementale pour les sorties piscine et ski sera versée aux communes et non plus au Sou des Ecoles. Pour ce qui concerne cette année scolaire, le montant des sorties a été pris en charge par le Sou des Ecoles, et la subvention de 549.91 € sera perçue par la commune. Il convient donc de reverser cette somme au Sou des Ecoles.
- Divers : Le conseil d'école apprécie la mise en place prochaine d'un bac à sable. Il demande la pose de deux détecteurs de fumées supplémentaires et la pose d'un nouveau tableau blanc. Les enseignants expriment leur satisfaction suite à l'installation du nouveau matériel informatique et du tableau interactif.

Les délibérations suivantes sont adressées en Sous-Préfecture :

### **ACTIVITE PISCINE.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que l'activité piscine de l'école sera désormais prise en charge par la commune qui règlera directement les factures aux prestataires : transport et tickets entrée.

### **SUBVENTION AU SOU DES ECOLES.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- attribue une subvention exceptionnelle de 549.91 € au Sou des Ecoles du Pin (versement de la subvention départementale pour les sorties scolaires financées cette année par le Sou).

### **CONVENTION JUDO/KARATE POUR MENAGE.**

Dans le cadre du reclassement d'un membre du personnel communal suite à une maladie professionnelle, il a été proposé aux clubs de judo et de karaté de l'affecter au ménage du dojo deux fois par semaine, en remplacement du prestataire privé.

Le ménage de ce bâtiment étant à la charge des clubs utilisateurs, il est prévu que ceux-ci remboursent à la commune le montant du salaire du personnel ainsi affecté.

Mr le Maire présente au Conseil un projet de convention définissant les conditions de cet accord.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention avec les clubs de judo et de karaté définissant les conditions de la mise à disposition d'un personnel communal pour le ménage du dojo.

### **BILAN ACCUEIL PETITE ENFANCE**

Mr Tirman présente le bilan des cinq premiers mois de fonctionnement du multi-accueil depuis sa reprise par les communes au 1<sup>er</sup> Janvier. Un total de 11 719 H. a été enregistré dont 1 552.50 H. pour la commune du Pin. Le coût correspondant est de 21 577.43 € pour les communes (subventions déduites), et la part du Pin s'élève à 2 872 €

Mr Tirman précise que le coût des indemnités 'personnel AFR' a été chiffré à 60 395 € (dont 12 926 € de frais d'avocat), ce qui représente une somme d'environ 10 000 € pour chacune des communes du tour du Lac + Chirens.

### **REUNION DU TOUR DU LAC**

Les élus du tour du Lac ont évoqué le bilan du multi-accueil, et la micro-crèche à Paladru dont la mise en place est prévue pour Novembre.

Suite à la démission de l'agent du R.A.M., et au recrutement d'un nouveau personnel, les élus envisagent d'avancer la date de reprise du service par les communes (initialement prévue au 1<sup>o</sup> Janvier) au 15 Juillet afin de procéder eux-mêmes au recrutement.

### **ESPACE JEUNES.**

Mr Tirman indique que la commission réfléchit à l'aménagement d'un espace en extérieur dédié principalement aux jeunes 12/18 ans, pour s'y retrouver et y pratiquer des activités sportives diverses. Cet espace sera réfléchi et conçu avec les jeunes qui participeront et s'impliqueront dans le choix de l'emplacement et des équipements, dans la rédaction du cahier des charges, dans l'élaboration du budget.....

Le projet sera présenté au conseil municipal pour validation avant réalisation.

### **ANIMATION JEUNESSE**

Patrice MONARD, animateur intercommunal, a prévu plusieurs activités durant l'été. 116 enfants sont inscrits dont 45 du Pin.

Aurélien DURANTON envisage de créer un club de poterie dans l'ancien local jeunes. 3 séances par semaine seraient programmées au tarif de 5 € la séance et un coût d'adhésion à l'association de 10 €. La commune prendrait en charge le local, l'eau et l'électricité. Une convention sera passée avec l'association en cours de création.

### **RAPPORT ANNUEL 2010 SUR L'ACCESSIBILITE.**

Denis CARRON rend compte du rapport 2010 sur l'accessibilité établi par le Pays Voironnais.

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune a été étudiée dans le cadre du PAVE présenté lors de la séance du mois de Mai.

L'accessibilité dans les transports est étudiée par le Pays Voironnais dans le cadre du nouvel appel d'offres. L'aménagement des points d'arrêt sera effectué par tranches.

Concernant les bâtiments publics, aucun problème majeur n'a été recensé au Pin. Par contre, l'aménagement de la grange dimière a été chiffré à 130 000 €.

### **TAXE D'AMENAGEMENT .**

Mr le Maire rappelle que la nouvelle taxe d'aménagement doit faire l'objet d'une délibération par les conseils municipaux d'ici novembre 2011.

Cette taxe est destinée à remplacer la T.L.E. (Taxe Locale d'Equipement) actuellement au taux maximum de 5 % au Pin.

La nouvelle taxe d'aménagement pourra être instaurée à un taux pouvant aller jusqu'à 20 % - Dans le cas d'un taux supérieur à 5 %, la P.R.E. (participation pour raccordement à l'égout) ne sera plus exigible, ce qui pose le problème du financement des travaux d'assainissement par le Pays Voironnais.

Par ailleurs, un taux supérieur à 5 %devra être sectorisé et justifié. Une estimation du coût d'aménagement du secteur sera établie, et répartie en fonction du nombre de m<sup>2</sup> bâtis prévisibles (même principe que la PVR). Un versement pour sous-densité sera alors prévu pour être facturé aux projets de moindre densité.

Ce sujet fera l'objet d'une présentation plus approfondie lors d'une prochaine séance.

### **REGLEMENTATION VITESSE R.D. 50 VERS ARS.**

Mr le Maire informe le Conseil du projet de supprimer la zone "50" à Vers Ars entre les deux panneaux d'agglomération, et d'instaurer à la place une limitation de vitesse à "70".

Des relevés ont été effectués par le Conseil Général et indiquent qu'un très petit nombre respecte la limitation à 50, et que de nombreux automobilistes dépassent la vitesse de 70.

Mr le Maire indique que, si cette modification était approuvée, une demande de contrôle par la gendarmerie pourrait être justifiée.

S'ensuit un long débat. Le Conseil vote ensuite sur la proposition suivante : Mise en place d'une limitation de vitesse à 70 kms/h., avec pré-signalisation des feux tricolores et du passage piétons, ainsi que sécurisation de l'entrée de la plage. Le Conseil approuve cette proposition par dix voix pour, une contre et trois abstentions.

### **REUNION TOUR DU LAC.**

Les élus du tour du Lac ont également évoqué au cours de leur dernière réunion :

- Logiciel gestion régies : la commune de Charavines a acquis un logiciel Magnus pour la gestion des régies, avec un portail d'accès aux familles permettant notamment l'inscription en ligne pour la cantine. La commune de Charavines propose une mise à disposition de ce logiciel auprès des autres communes.
- Le centre aéré du tour du Lac devra trouver un nouveau local pour l'année prochaine, la commune de Paladru ne souhaitant pas renouveler la mise à disposition de son école en 2012.
- Une rencontre est programmée avec la nouvelle association L.A.C. (Loisirs Animation Charavines).
- Une rencontre avec le CODASE sera programmée, car les éducateurs du CODASE ne sont pas très présents sur le tour du Lac.
- Une mutualisation des achats de matériel est envisagée.
- Le club de tennis renouvelle sa demande de courts de tennis couverts, et le club de foot se plaint du mauvais état des vestiaires de Charavines et du terrain de Paladru.
- Les élus ont évoqué une participation aux frais de la salle des Cèdres à Charavines étant donné sa vocation intercommunale.

### **SUBVENTION A LA BIBLIOTHEQUE.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Attribue une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Les Amis du Livre » pour l'organisation du 25° anniversaire de la bibliothèque.

### **ENQUETE CITOYENNE.**

Mr le Maire expose les résultats de l'enquête réalisée auprès de la population par le Comité Citoyen. Les demandes les plus représentatives sont : l'aménagement d'un espace ludique vers la bibliothèque, le maintien des commerces actuels et la réouverture d'une boucherie, le maintien à domicile des personnes âgées.

Le comité citoyen présentera ces résultats à la population lors d'une réunion publique en Septembre.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil Municipal, afin de permettre l'enregistrement des ventes de la tondeuse par la commune, et de la vitrine réfrigérée au budget annexe, et après avoir délibéré, approuve les décisions modificatives suivantes :

**BUDGET COMMUNE** : Augmentation de crédits :

Dépenses :

- o Art. 675 : + 5 099.00
- o Art. 192 : + 4 899.00

Recettes :

- o Art. 2157 : + 5 099.00
- o Art. 776 : + 4 899.00

**BUDGET ANNEXE** : Augmentation de crédits :

Dépenses :

- o Art. 675 : + 16 132.00
- o Art. 192 : + 10 632.00

Recettes :

- o Art. 2184 : + 16 132.00
- o Art. 776 : + 10 632.00

### **CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL BIBLIOTHEQUE.**

Mr le Maire présente au Conseil un projet de contrat de maintenance du logiciel de gestion de la bibliothèque Municipal. Ce contrat est établi par la société MICROBIB, pour une durée de 12 Mois à compter du 01.09.2011, pour un montant de 360 € HT par an (sans augmentation).

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le contrat de maintenance proposé par la société MICROBIB.
- Autorise le Maire à signer le-dit contrat ainsi que toutes pièces nécessaires.

## ACQUISITION PROPRIETE RIVAT.

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal a émis une proposition d'achat de la propriété provenant de la Succession RIVAT pour un montant de 45 000 €, à décomposer comme suit : 30 000 € pour la maison, et 15 000 € pour le jardin et le hangar.

Mr le Maire précise que les notaires souhaitant que la succession soit réglée rapidement, il convient de délibérer pour confirmer la proposition de la commune.

Mr le maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition par la Commune du Pin, de la propriété cadastrée D 385.386.387 appartenant aux conjoints RIVAT, pour un montant de 45 000 €. à décomposer comme suit :
  - o Pour la maison cadastrée section D n° 386, le prix de 30 000 € revenant pour un tiers indivis aux descendants de chacun de Mesdames ANDRES et FOURNIER et de Mr RIVAT.
  - o Pour le hangar cadastré section D n° 387, et le jardin cadastré section D, n° 385, le prix de 15 000 € revenant par moitié indivise aux descendants de chacun de mesdames FOURNIER et ANDRES.
- Dit que cette vente sera constatée par un acte notarié dressé par Me MARTIN, Notaire à Virieu.
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié sus-dit ainsi que toutes pièces nécessaires à l'opération.

## QUESTIONS DIVERSES.

- **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** : Mr le Maire rappelle la proposition de schéma de coopération intercommunale adressée par Mr le Préfet de l'Isère. Sans avis contraire dans un délai de trois mois, l'avis des communes est réputé favorable. Concernant le Pays Voironnais, deux cas restent en suspens : la commune de Renage entre Pays Voironnais et Bièvre Est, et la commune de Charancieu entre Pays Voironnais et Vallons de la Tour.

Ces nouvelles dispositions entraînent la disparition du SIVU culturel et se posera le problème du financement de « Livres en Mains ».

- **Tarifs Plage** : Le Conseil prend acte des tarifs de la plage fixés par le Pays Voironnais pour 2011, à savoir:

	Week-end	Semaine	Après 17 H.	10 entrées
Adulte	2.50 €	1.50 €	gratuit	15.00 €
Enfant <10 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

- **Bureau de Poste** : Mr le Maire informe le Conseil que cette année encore, la Poste réduit les horaires d'ouverture du bureau de Poste durant la période estivale. Le bureau sera notamment fermé du 22 Août au 3 Septembre.
- **Droit Prémption Urbain** : Le Conseil ne préempte pas sur les ventes suivantes :
  - o Propriété bâtie. Mr Meunier. 476 rue du Buisson Rond. B 559 - 1270 m<sup>2</sup> - 180 000 €.
  - o Propriété bâtie. Mr Cardonna. 60 passage du Chassigneu. D 1122 - 637m<sup>2</sup> - 155 000 €.
  - o Propriété bâtie. Mr Bessières. 250 chemin du Collomb. D 216 - 735 m<sup>2</sup> -190 000 €.
- **Réunion publique** : Les élus décident d'animer une réunion publique de « mi-mandat » pour permettre un échange avec la population.
- **Rendez-vous récréatif** : Mr le Maire propose l'organisation d'une ballade avec repas tiré des sacs pour les élus et éventuellement leurs familles, soit le samedi 3 Septembre, soit le dimanche 4 Septembre.

-----  
La séance est levée à minuit ¼  
-----